

1. Objectifs

L'école et ses stages visent à :

- Développer la créativité, l'expression et la confiance en soi.
 - Favoriser l'écoute, le respect et la coopération.
 - Permettre à chacun, de 3 à 80 ans, de s'épanouir dans la pratique théâtrale, quel que soit son niveau.
-

2. Inscription et participation

- L'inscription est obligatoire avant le début de l'activité.
 - Le paiement doit être effectué dans les délais précisés.
 - Toute inscription est personnelle et non cessible.
-

3. Présence et ponctualité

- Les participants sont tenus d'arriver à l'heure.
 - En cas d'absence ou de retard, prévenir l'animateur ou la direction dès que possible.
 - Trois absences non justifiées peuvent entraîner une exclusion du stage ou du cours.
-

4. Tenue et matériel

- Prévoir une tenue souple et confortable, adaptée aux exercices physiques.
 - Les vêtements de plus petits doivent être étiquetés à leur nom.
 - Le matériel prêté par l'école doit être respecté et rendu en bon état.
-

5. Attitude et respect

- Chacun s'engage à respecter les autres, leurs différences et leurs limites.
 - Le langage injurieux, violent ou discriminatoire est interdit.
 - Toute dégradation volontaire de matériel ou de locaux sera facturée à l'auteur (ou à ses parents/tuteurs pour les mineurs).
 - L'écoute et le respect de la parole de chacun sont essentiels au travail théâtral.
-

6. Encadrement des mineurs

- Les enfants sont pris en charge uniquement durant les horaires indiqués.
 - Les parents s'engagent à déposer et reprendre leurs enfants à l'heure.
 - Tout retard sera facturé de 15€/30 minutes/enfant.
 - Aucun enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école ou le stage sans accord écrit des parents.
 - Tout changement de personne responsable doit être signalé.
-

7. Sécurité

- Les consignes de sécurité et d'évacuation doivent être respectées.
 - Il est interdit de courir dans les locaux en dehors des exercices encadrés.
 - Tout problème de santé ou besoin spécifique doit être communiqué lors de l'inscription.
 - L'usage de téléphones portables est interdit pendant les activités, sauf autorisation de l'animateur.
-

8. Vie collective

- Les espaces communs (salles, sanitaires, vestiaires) doivent être laissés propres.
 - La nourriture et les boissons (sauf eau) ne sont pas autorisées dans les salles de théâtre.
 - Le partage et la coopération sont encouragés pour maintenir une ambiance conviviale et bienveillante.
 - Les enfants doivent être propre. Pas de port de linge.
-

9. Droit à l'image

- Des photos et vidéos peuvent être prises dans le cadre des activités.
 - Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs.
 - Les images peuvent être utilisées à des fins de communication de l'école, sauf opposition écrite.
-

10. Représentations et stages

- La participation aux représentations publiques fait partie intégrante du projet pédagogique.
- Les participants s'engagent à respecter les dates et horaires des répétitions et représentations.
- Toute absence à une représentation doit être communiquée le plus tôt possible.

11. Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement :

- Avertissement oral ou écrit.
- Exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement, en cas de comportement grave ou répété.

Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas d'erreur de date / changement personnel ou autres mais un report peut être proposé.

12. Acceptation

L'inscription à l'école ou à un stage implique l'acceptation complète de ce règlement.